



Annexe

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

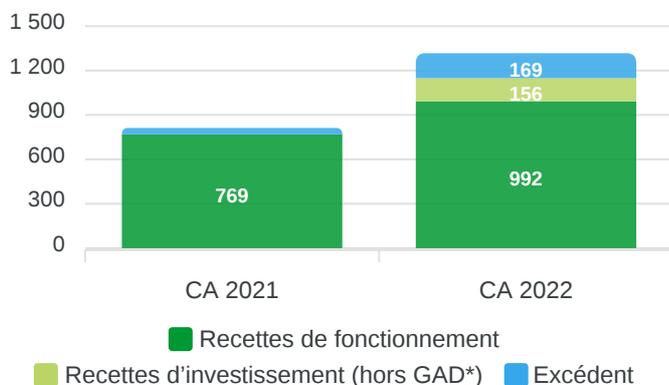
Budget annexe du centre culturel

VUE D'ENSEMBLE en k€

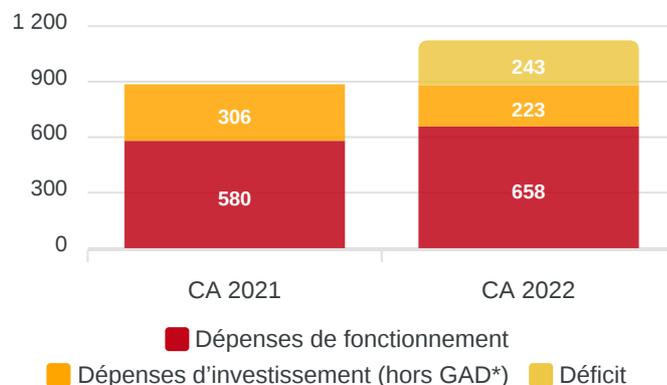
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	768,7	992,2	+29,07 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	768,6	991,8	+29,04 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	699,3	843,0	+20,55 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	580,4	657,5	+13,30 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	560,7	653,3	+16,52 %
dont dépenses de personnel (D012)	285,2	185,2	-35,09 %
ÉPARGNE DE GESTION	207,9	338,5	+62,80 %
Frais financiers	2,0	1,7	-15,28 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-17,6	-2,2	-87,68 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	188,3	334,6	+77,69 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	188,3	334,6	+77,69 %
Amortissement du capital de la dette	5,5	5,8	+5,58 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	182,8	328,8	+79,86 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	182,8	328,8	+79,86 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	300,1	217,2	-27,62 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	0,0	156,3	-
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	43,4	-73,9	-270,06 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	-73,9	194,0	-362,64 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	32,5	26,7	-17,90 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

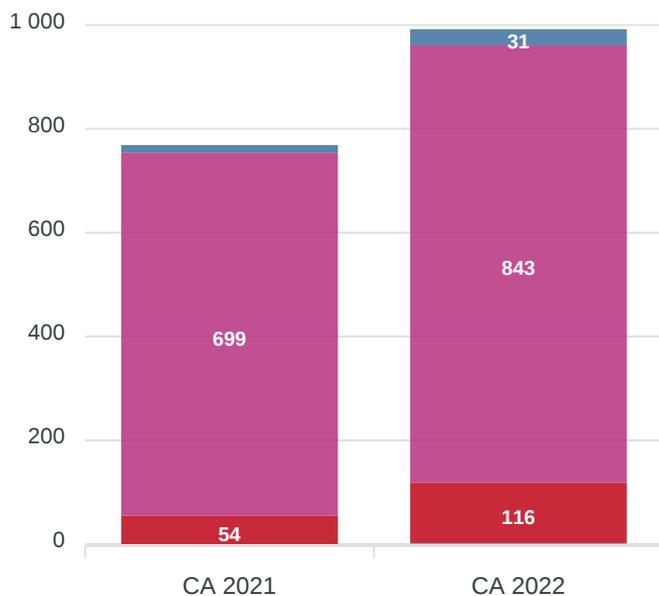
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

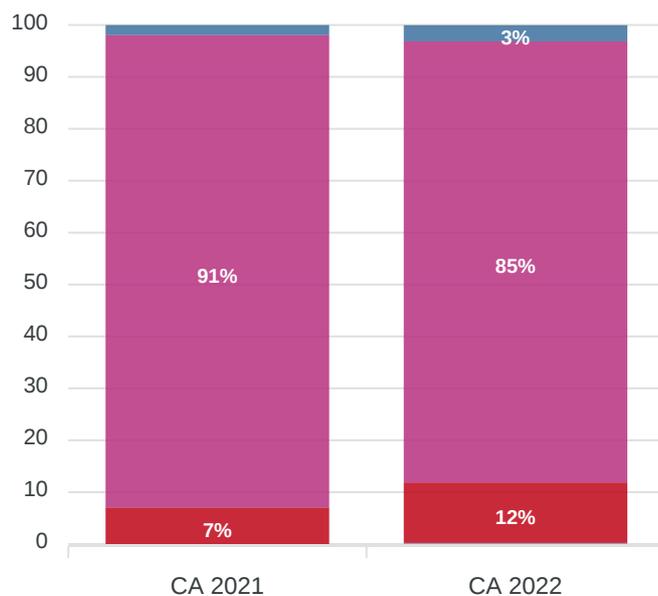
COMMENTAIRES

En dehors du report comptable de l'année précédente, les principales sources de recettes du budget du centre culturel proviennent de la subvention de la commune (843k€) et du produit de la billetterie (116k€). En 2022, le budget a perçu 156k€ de subventions en soutien aux investissements réalisés pour la mise en accessibilité et les aménagements intérieurs de la Coupole.

Recettes réelles en k€



Recettes réelles en base 100



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Atténuation charges	0,0 k€	2,1 k€	+4 684,1 %
Produits et services	54,2 k€	115,8 k€	+113,5 %
Impôts et taxes	0,0 k€	0,0 k€	-
Dotations et participations	699,3 k€	843,0 k€	+20,5 %
Autres produits	15,0 k€	30,9 k€	+105,9 %
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	0,1 k€	0,4 k€	+250,9 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

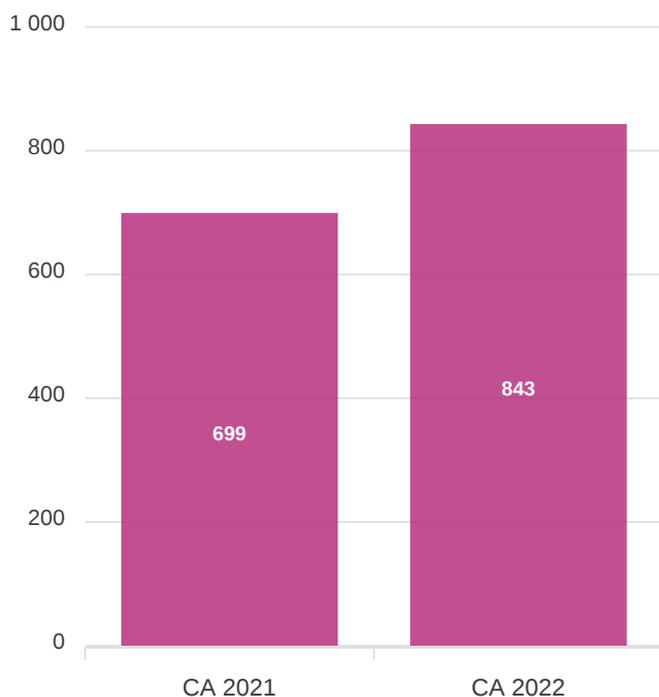
Depuis le début du mandat, l'année 2023 sera la première année pleine de mise en œuvre de la programmation culturelle telle qu'envisagée par la nouvelle équipe municipale. Démarrée en septembre 2022, elle commence à porter ses fruits en terme de fréquentation des spectacles. Cela pourra se ressentir sur les recettes de la billetterie perçue en 2023.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

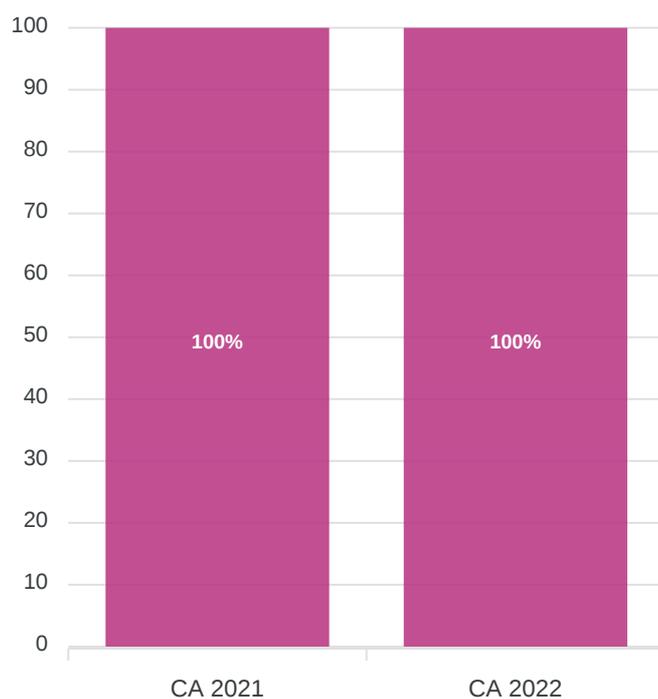
COMMENTAIRES

La subvention de la commune s'établit en 2022 à 843 k€ contre 935k€ au budget prévisionnel. Elle se compose d'une part exploitation pour un montant de 659k€ et d'une part investissement de 184k€.

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- FCTVA
- Participations
- Compensations
- Autres

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Dotation forfaitaire	0,0 k€	0,0 k€	-
DSR + DSU	0,0 k€	0,0 k€	-
FCTVA	0,0 k€	0,0 k€	-
Participations	699,3 k€	843,0 k€	+20,5 %
Compensations	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres	0,0 k€	0,0 k€	-

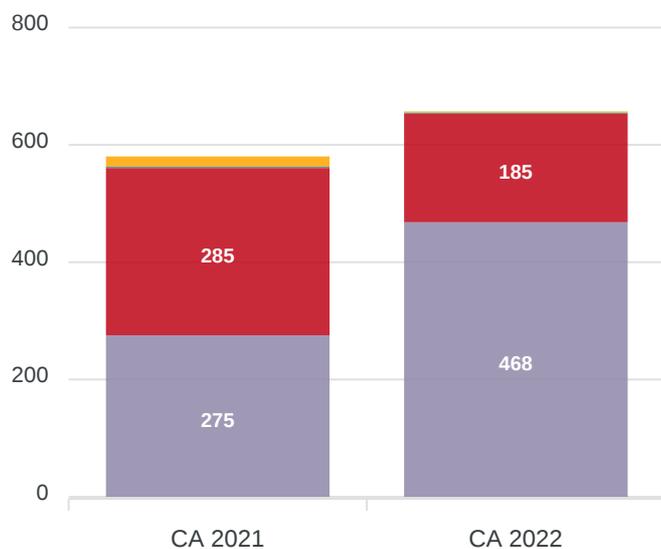
En 2023, la commune vise à contenir la subvention versée au budget annexe tout en allant au terme de ses projets. La capacité d'autofinancement du budget est néanmoins dépendante de la subvention versée par le budget principal.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

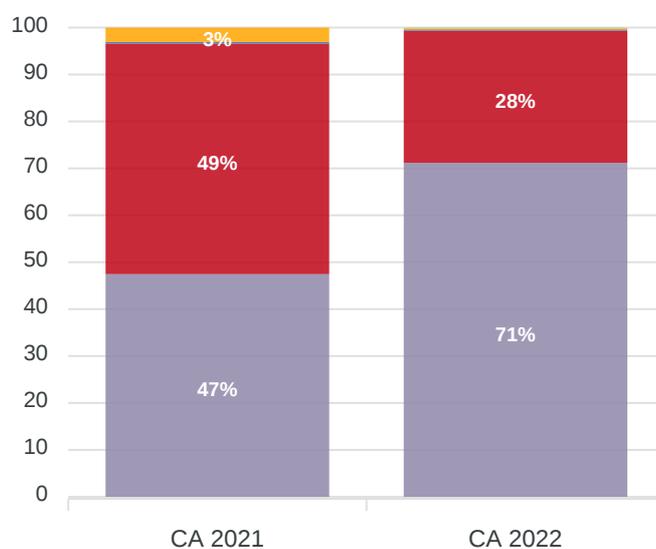
COMMENTAIRES

Le mode de gestion retenu pour la Coupole a changé associant un prestataire de services pour toutes les interventions techniques, scéniques, sécurité, programmation et accueil des artistes. Ce changement s'illustre par une réduction des dépenses de personnel de 100k€, et explique une partie de l'augmentation des charges à caractère général (+50 k€ sur la partie technique ; + 35 k€ sur l'accompagnement des artistes). L'autre partie provient de la reprise de la programmation culturelle : les cachets des spectacles sont plus élevés de 50k€ par rapport à 2021 (année COVID) ; des avances ont été réglées en 2022 pour des spectacles qui auront lieu en 2023.

Dépenses réelles en k€



Dépenses réelles en base 100



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Charges générales	275,4 k€	468,1 k€	+70,0 %
Dépenses personnel	285,2 k€	185,2 k€	-35,1 %
Autres charges	0,0 k€	0,0 k€	-50,0 %
Atténuation produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Charges financières	2,0 k€	1,7 k€	-15,3 %
Charges exceptionnelles	17,7 k€	1,5 k€	-91,3 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	1,0 k€	-

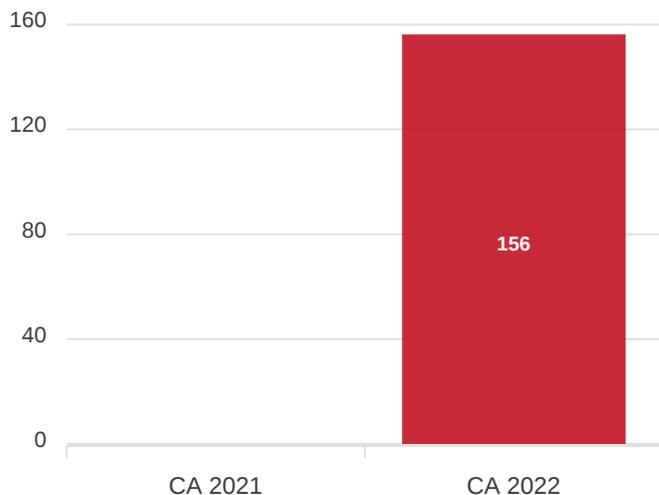
En 2023, la hausse générale des prix concernera les tarifs pratiqués par les prestataires de service (la mise en concurrence du marché de prestation technique est en cours) tout comme l'ensemble des charges de la salle : énergies (42k€ en 2022), fournitures, alimentation, assurances...

RECETTES D'INVESTISSEMENT

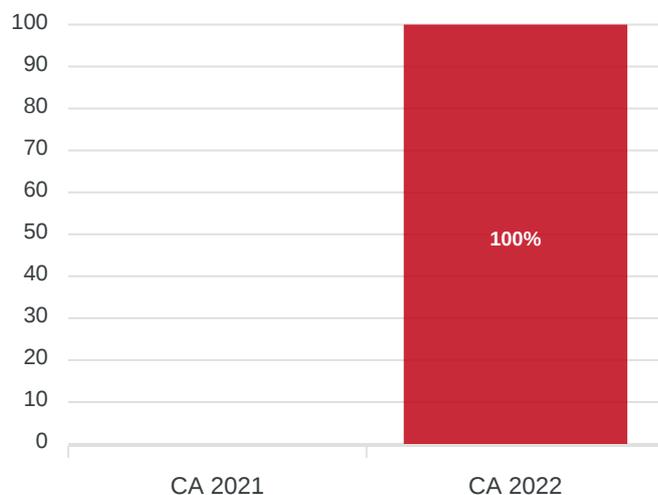
COMMENTAIRES

En 2022, les subventions DETR (105k€) et du département (51k€) ont été encaissées pour financer les travaux de mise en accessibilité (phase 1 et 2).

Recettes réelles en k€



Recettes réelles en base 100



	CA 2021	CA 2022	Évol.
FCTVA	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions recues	0,0 k€	156,3 k€	-
Produits de cessions	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

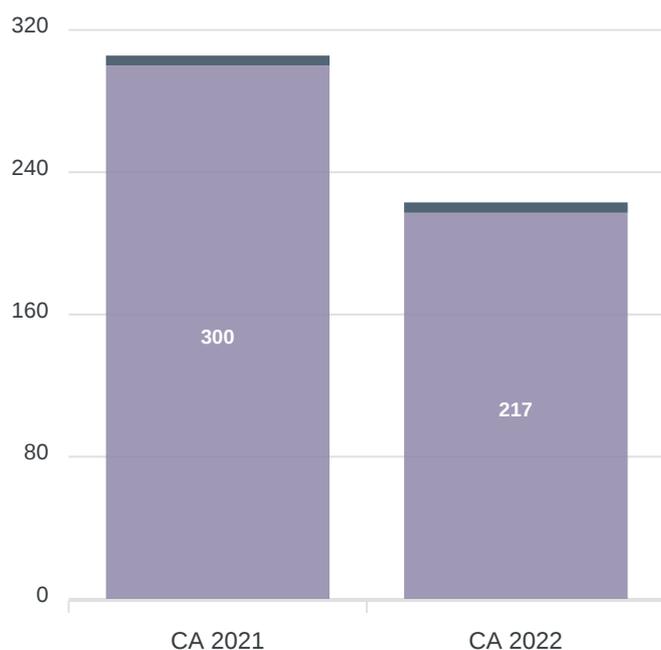
En 2023, le financement de certains investissements scéniques (changement des projecteurs en LED) pourront faire l'objet d'une demande de subvention au département.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

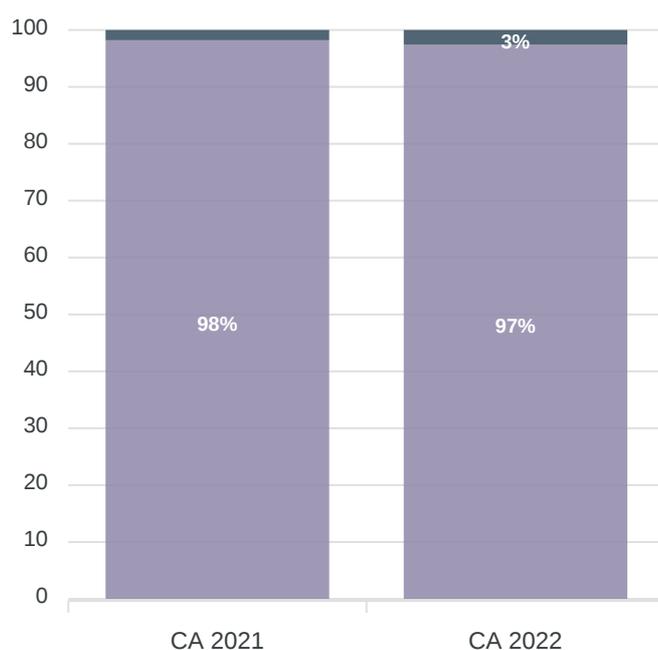
COMMENTAIRES

La municipalité a poursuivi ses investissements en matière de mise en accessibilité (Personnes à Mobilité Réduite) et aménagements intérieurs de la salle de spectacle pour un montant de 217k€. Comme vu plus haut ces dépenses ont été en partie couvertes par les subventions perçues des partenaires (État et département).

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	300,1 k€	217,2 k€	-27,6 %
Subventions versées	0,0 k€	0,0 k€	-
Remboursement d'emprunt	5,5 k€	5,8 k€	+5,6 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	0,0 k€	-

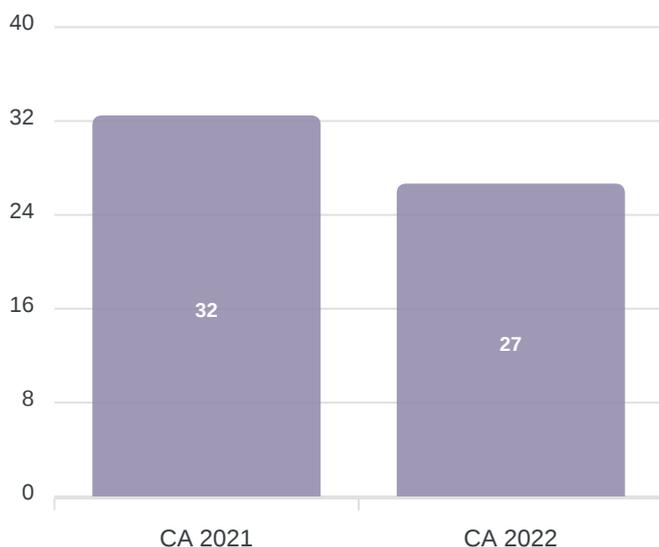
EN 2023, l'ensemble des investissements sera plus que jamais passé au crible afin de modérer autant que possible les dépenses en cette année particulièrement difficile (hausse des prix en général et des coûts de construction en particulier).

DETTE ET DÉSENDETTEMMENT

COMMENTAIRES

Le budget annexe du centre culturel présente une dette unique et contrôlée en fin d'amortissement. L'annuité 2023 sera de 7619,90€ dont 6134,61€. Au 1er janvier 2023, le capital restant dû est de 26 665,90€.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Taux d'amortissement	+16,9 %	+21,8 %	+28,6 %
Taux d'endettement	+4,2 %	+2,7 %	-36,4 %

Opérations sur dette

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

MARCHÉ FINANCIER ET STRUCTURE DE LA DETTE

COMMENTAIRES

La structure de la dette est présentée dans une annexe dédiée :

- organisme prêteur, capitaux initiaux empruntés, capitaux restants dus
- annuités programmées en 2023 (intérêts; remboursement du capital) : montant total et répartition par prêteur

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

COMMENTAIRES

Après des investissements de rénovation principalement intérieurs réalisés en 2021 et 2022, l'année 2023 verra l'effort se porter davantage sur des rénovations à visée d'efficacité énergétique. Concernant les travaux et aménagements de mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, ceux-ci devraient être poursuivis et en grande partie terminés en 2023, conformément à l'Ad'AP, dont le calendrier doit s'achever en Août 2023 selon les engagements pris vis-à-vis de l'État. A noter que d'importants travaux de reprise d'étanchéité de la toiture scène sont nécessaires. Enfin, plusieurs aménagements extérieurs sont prévus, nécessaires au vu de l'état des marches et du parvis de la Coupole.